

# Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-verbal de la séance du conseil communal  
du 11 mai 2026 20 heures, à la salle du Conseil communal de Paudex

## Le Président

Ouvre la séance à 20h00.

Salue la présence de M. Benoît Zwick, élu suppléant pour la prochaine législature.

Rappelle que la séance est enregistrée pour sa retranscription et prie les membres d'énoncer leur nom avant de prendre la parole.

Le Conseil étant constitué de 41 membres, le quorum est fixé à 22.

\*

## **1. APPEL DES CONSEILLERS/CONSEILLERES**

### Conseillers, Conseillères absent(e)s, excusé(e)s

Mmes Françoise Adam, Laurence Crot, Mariaroza Kampani Vlamopoulos et Anne-Aymone Schoenholzer

MM. Xavier de Landerset, Jean-Daniel Hofmann, Luc Viand et Thierry Weber

### Conseillers, Conseillères absent(e)s, non-excuse(e)s

Mme Elodie Glaus

MM. Afsin Kémâl, Julien Gourdet, Dieter Graser, Alexandre La Fuente et Juan José Sanchez

26 Conseillers et Conseillères sont présents, 8 sont excusés et 6 absents

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

\*

## 2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Vice-Président Présente l'Ordre du jour.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

\*

## 3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026

Le Président Soumet le procès-verbal du 9 mars 2026 pour approbation aux membres qui est accepté à l'unanimité.

\*

## 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président *Résultat des élections & votations*  
Présente le résultat du 1<sup>er</sup> tour de l'élection à la Syndicature qui a eu lieu le 26 avril dernier.



**Commune de Paudex**  
**Election communale-Syndic du 26 avril 2026**  
**Premier tour du scrutin**  
**Procès-verbal communal**

Formule 1  
26.04.2026  
11:14  
Page 1 de 3

|                        |       |
|------------------------|-------|
| MANDATS                | 1     |
| ÉLECTEURS INSCRITS     | 1'023 |
| CARTES DE VOTES REÇUES | 341   |

| BULLETINS               |     |
|-------------------------|-----|
| Rentrés                 | 341 |
| Nuls                    | 3   |
| Valables (dont blancs)* | 338 |
| Blancs                  | 3   |

\* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

|                       |         |
|-----------------------|---------|
| Majorité absolue      | 170     |
| Taux de participation | 33.33 % |

| Candidat               | Suffrages | Pourcentages | Statuts  |
|------------------------|-----------|--------------|----------|
| Dillner Céline         | 101       | 29.88 %      | Non élue |
| Kehtari Farhad         | 84        | 24.85 %      | Non élu  |
| Spring Jean-François   | 81        | 23.96 %      | Non élu  |
| Chaubert Jean-Philippe | 68        | 20.12 %      | Non élu  |

Annonce que Mme Dillner Reichen et M. Kehtari se présentent pour le 2<sup>ème</sup> tour qui se déroulera ce dimanche 17 mai.

Soulève le faible taux de participation pour les élections communales et invite chacun à faire bon usage de son droit de vote.

**Le Président****Commissions et associations intercommunales pour la prochaine législature**

Rappelle que lors de la prochaine séance d'assermentation, il faudra élire les membres du bureau ainsi que les représentants des Commissions permanentes et des associations intercommunales.

Des candidatures ont été déposées et certains membres se représentent à leur poste, mais des candidatures additionnelles sont souhaitées pour :

- Le bureau : ..... 2 scrutateurs et 1 scrutateur suppléant
- La commission des finances : ..... 1 membre suppléant
- La commission de gestion : ..... 1 membre suppléant
- La commission de recours en matière de taxe : ..... 1 membre
- La commission d'urbanisme : ..... 2 membres
- ASEL : ..... 2 membres
- Association des taxis lausannois : ..... 2 membres et 1 suppléant

Les personnes intéressées sont invitées à venir en discuter autour de la verrée qui suivra la séance de ce jour.

Une réunion d'information pour les nouveaux élus aura lieu le 1<sup>er</sup> juin à l'Annexe à 19h30.

\*

## 5. POINT DE SITUATION SUR LE PROJET DES COTES SAINT-MAIRE

### Le Président

Donne la parole à M. Spring, Municipal en charge du dossier.

### M. Spring

Rappelle que le plan de quartier des Côtes Saint-Maire, a été adopté en 2011 et prévoyait la construction de quatre immeubles. La Commune disposait initialement de droits à bâtir sur deux des bâtiments. Un préavis avait été voté afin de permettre un échange de surfaces entre les différents propriétaires, de manière à ce que chacun puisse disposer d'un immeuble complet. Grâce aux LUP, un échange entre une grande et une petite partie a pu être réalisé sans ajout financier.

Chacun des trois acteurs construira son propre immeuble. Un concours d'architectes a été organisé, remporté par le bureau Nicolas de Courten qui a proposé un immeuble de 26 appartements posé sur un socle en front de rue réservé à des activités.

*Une image du bâtiment de cinq étages est projetée aux membres du Conseil.*

Le rez-de-chaussée devrait accueillir des surfaces commerciales, tandis que le premier étage abritera probablement le Centre d'accueil temporaire (CAT), les niveaux supérieurs étant destinés à des logements. L'accès aux commerces et aux habitations se fera depuis la rue du Simplon.

Grâce à l'orientation du bâtiment, tous les appartements bénéficieront d'une vue dégagée en direction du lac.

Le parking commun aux différents immeubles sera accessible par une rampe située côté Pully, à proximité du passage sous-voie existant.

L'entrée de l'immeuble se fera par la route du Simplon.

Sur l'esplanade, sont prévus deux appartements ainsi que des caves et des buanderies.

Les étages supérieurs seront composés d'appartements de 2,5 à 4,5 pièces. Les logements situés à l'arrière du 3<sup>ème</sup> étage devraient être des appartements protégés, destinés à des personnes à mobilité réduite. Chaque logement disposera d'un balcon filant et d'une petite terrasse avec dalle.

Au total, le projet prévoit 26 appartements, répartis comme suit :

- 10 appartements de 2,5 pièces
- 11 appartements de 3,5 pièces
- 5 appartements de 4,5 pièces

Le front de rue n'est pas encore finalisé. Il constitue une zone sensible, à développer conjointement avec les autres propriétaires. Les aménagements devront tenir compte des normes en vigueur, notamment pour : l'arrêt de bus, la sécurisation de l'accès au parking, la circulation des véhicules d'urgence, etc.

Ce front de rue fera l'objet d'une mise à l'enquête ultérieure.

*Un membre rejoint le Conseil en cours de séance.*

Planning prévisionnel

La mise à l'enquête du bâtiment est envisagée pour juin. La mise à l'enquête du front de rue et des aménagements extérieurs devrait suivre à l'automne. Si le calendrier est respecté, les travaux pourraient débuter en décembre 2026. La durée du chantier n'est pas encore précisément estimée, mais devrait se situer entre deux et trois ans.

Conclut sa présentation par la projection de nouvelles images de synthèse et se tient à disposition des membres pour toute question.

**M. Witschi**

Souhaite savoir si un accès par l'arrière sera possible.

**M. Spring**

Répond que cet accès est principalement une voie de secours réservée aux pompiers. Il pourra être utilisé par les piétons et habitants des immeubles pour s'y promener.

**M. Desbaillets**

Demande si l'esplanade sera un espace public ou si elle sera réservée aux habitants des logements.

**M. Spring**

Précise qu'il existe dans le plan de quartier une servitude publique de passage à pied nord-sud à travers cette esplanade. La sortie vers le haut pour rejoindre le chemin de Bochat reste à être négociée.

Ajoute que sur cette esplanade, il y aura principalement des logements et de la pente. L'idée est que ce quartier soit accessible à pied et qu'il permette de rejoindre les hauts de la Commune. Les appartements situés au sud disposeront d'une petite partie de gazon. L'intégralité de cette zone devrait être végétalisée et accueillera sans doute une place de jeux.

\*

## 6. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### Le Président

Demande aux Municipaux s'ils souhaitent prendre la parole

### M. Chaubert

Revient sur la question de la passerelle du Viaduc de La Rochettaz. Il rappelle que Belmont et Lutry ont accepté le préavis, tandis que Pully l'a refusé.

La Commune de Paudex avait retiré le préavis, souhaitant clarifier si le refus de Pully portait également sur la répartition financière. Le Municipal de Pully confirme qu'il ne modifie pas la clé de répartition financière. Pully propose toutefois une variante spécifique pour sa propre participation au financement.

Si cette répartition avait été modifiée, le préavis 02-2026 présenté aux membres aurait été caduc.

Dans ces conditions, Paudex peut désormais aller de l'avant avec le préavis, qui sera présenté en séance le 22 juin, permettant ainsi aux Commissions de procéder à l'établissement de leur rapport.

### Mme Martin

Souligne que M. de Courten, architecte du projet, soutien et défend pleinement les intérêts de la Commune dans ce projet.

Clarifie le concept des CAT en indiquant qu'il s'agit d'un Centre d'Accueil Temporaire, destiné aux personnes qui rencontrent des difficultés à rester à domicile à plein temps.

Annonce que des bulletins d'inscription gratuits pour le marathon sont mis à disposition du public au Greffe.

### Projet Fedevaco

Le Conseil a reçu le détail du projet actuellement en cours financé par la Commune. Il s'agit de la création de jardins en Afrique du Sud, implantés autour des écoles, afin de sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux, leur apprendre à jardiner et produire des aliments destinés à leurs familles.

**M. Kethari****Services Industriels :**

Fournit quelques informations sur les travaux effectués ou en cours.

- Un nouvel éclairage a été installé autour du bâtiment communal ainsi qu'à proximité des toilettes publiques.
- La lanterne Bordinette 10 a été remplacée et équipée d'une ampoule LED.
- Des techniciens interviennent actuellement sur les bornes hydrantes pour rénover le système de détection des fuites d'eau (système Lorno) initialement installé en 2012. Ce nouveau dispositif permet de localiser précisément les fuites sur le réseau.

**Projets à venir :**

- Un préavis sera prochainement présenté pour le remplacement d'environ 1'000 compteurs intelligents, qui n'auront plus besoin d'être relevés manuellement.
- Un autre préavis portera sur le remplacement de l'éclairage de la route du Simplon, datant de plus de 20 ans, par un système LED plus performant, économe et conforme aux normes actuelles, notamment s'agissant de l'éclairage des passages pour piétons.

\*

## 7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERSES

**Le Président**

Demande à l'assemblée si quelqu'un désire prendre la parole.

**M. Chatelan**

Revient sur la question des conteneurs à déchets verts qui avaient été enlevés sur le chemin du Coutzet, sujet déjà évoqué en octobre dernier. Souhaite connaître l'évolution de la réflexion de la Municipalité à ce sujet, étant précisé que dans l'intervalle, il est nécessaire de se rendre à la Coulette pour leur évacuation.

**Mme Dillner-Reichen**

Répond que les déchets verts peuvent aussi être ramassés par la société Mettraux, à condition d'être déposés en bordure de route publique, ce qui évite aux habitants de devoir se rendre à la Coulette.

Précise qu'un projet de Molok est en cours et qu'une réflexion plus large est menée notamment en raison du développement des Côtes Saint-Maire. Aucune solution à court terme ne peut être proposée à ce jour.

Rappelle également que les conteneurs actuels ne sont pas adaptés aux grandes quantités de déchets verts, qui doivent dans ce cas effectivement être amenés à la Coulette.

**M. Farinelli**

A remarqué qu'il n'y avait plus de conteneur à PET en bas de la Bernadaz et souhaite en connaître la raison.

**Mme Dillner-Reichen**

Explique que la situation est similaire à celle des déchets verts : la qualité du tri étant trop mauvaise, l'entreprise chargée de la collecte refuse désormais de ramasser ces conteneurs. La solution à court terme consiste donc à supprimer les conteneurs à PET. Ils restent toutefois disponibles dans les ECO-points pour le moment. Elle rappelle que, normalement, le consommateur doit rapporter le PET chez les distributeurs, et que la Commune n'a aucune obligation de mettre à disposition des conteneurs spécifiques pour ce type de déchet.

**Mme Fontannaz**

Invite les membres à venir le 4 juin dès 16h30 pour la fête de l'été de l'Avant-Poste.

**Le Président**

Lève à la séance à 21h00 et rappelle que la prochaine séance se tiendra le **22 juin 2026 à 19h00**.

**M. Chaubert**

Remercie les membres du Conseil pour leur confiance et invite l'assemblée à partager un apéritif

Le Président



Robin Lemmel



La Secrétaire



Nathalie Wolf